

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 200-2017

Type d'intervention : Interpellation

Motion ayant valeur de directive : ☐

N° d'affaire : 2017.RRGR.543

Déposée le : 04.09.2017

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non

Urgence accordée :

N° d'ACE : du

Direction : Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification : –



Améliorer la sécurité dans les tunnels de l'A16

En 2002, le député Renggli de Bienne avait déjà interpellé le Conseil-exécutif au sujet de la réception radio dans les tunnels de l'A16. Le Conseil-exécutif avait répondu qu'une planification de mise aux normes aurait lieu entre 2004 et 2008. Les travaux ont pris du retard et aujourd'hui, dix ans plus tard, on attend toujours. Avec l'acceptation par le peuple Suisse du fonds FORTA, l'Office des routes nationales a plus de moyens pour l'assainissement des routes, ce qui est réjouissant et aussi valable pour l'A16.

Outre la réception radio, de nos jours, la réception téléphonique est également importante et fait partie du standard actuel.

Lorsqu'un automobiliste écoute une émission à la radio et que celle-ci est interrompue à l'entrée d'un tunnel, il est déconcentré et ne peut plus entendre des informations par rapport au trafic routier.

Pour des raisons de sécurité et aussi de confort, il est absolument nécessaire d'équiper tous les tunnels de l'A16 pour une réception des radios nationales et régionales, ainsi que pour la réception de téléphone mobile dans le cadre de l'assainissement prévue ces prochaines années.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

1. Le Conseil-exécutif va-t-il s'assurer auprès des instances responsables que, lors de l'assainissement de l'A16, les tunnels soient équipés des installations nécessaires pour la réception radio et téléphonique ?

Destinataire

- Grand Conseil